



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 02 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le samedi 02 avril à 09h30, le Conseil Municipal composé de 11 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

Présents :

- Michel PATEZ,
- Bruno DUBOT,
- Frédéric MENEAU,
- Thomas FOUGEREUX,
- Anne-Marie KULMA,
- Didier MARY,
- Alain MARTY,
- Laureen REBUT,
- Nathalie CORNU,

Absents :

- Barbara BAZIN,
- Pierre DELEVALLEZ a donné pouvoir à Bruno DUBOT,

Date de convocation : 17 mars 2022

M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Bruno DUBOT est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2022

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2022.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Informations :

Pétition : M. GIRODON a déposé en mairie une pétition relative à une opposition au projet de création d'une aire de jeu avec parkings face à la mare de la Fossery. M. GIRODON accompagnés de quelques pétitionnaires souhaiteraient rencontrer les membres du conseil pour un échange de vues. Mme la secrétaire de mairie va transmettre aux membres du conseil ladite pétition pour connaître leur position à l'égard de cette demande.

Antenne 4G : M. MINARIE du bureau d'étude de Bouygues nous a rendu visite. Nous n'avons guère appris de choses nouvelles. Néanmoins, nous avons été interrogés par un propriétaire d'une parcelle cultivée et située dans le secteur du Vallot ; cette personne voulait obtenir les coordonnées de l'exploitant. Après recherches, il s'agit de la famille ROSE. Le propriétaire a donné son accord à Bouygues pour l'implantation de l'antenne sur sa parcelle cadastrée ZB 104 le long de la RD67, à environ 250m des premières habitations.

M. le Maire indique qu'il donnera un avis favorable en cas de dépose d'une déclaration préalable, car quel que soit le lieu il y a toujours des opposants.

Mare de la mairie : Les propriétaires de la rive privée proposent de la céder à la commune sur une profondeur d'environ 3m, au prix de 3 800€ et moyennant également quelques concessions et notamment la levée d'un droit de préemption. La proposition semble raisonnable et les membres du conseil autorisent M. le Maire à donner un avis favorable.

Délibération 1 : Vote du Compte Administratif 2021

Chaque membre du conseil municipal a reçu avec sa convocation un exemplaire du compte administratif 2021.

La présentation générale du compte administratif est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	36 075,00	21 012,45	0,00	0,00	15 062,55
012	Charges de personnel, frais assimilés	33 090,00	31 818,38	0,00	0,00	1 271,62
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	53 552,00	52 724,69	0,00	0,00	827,31
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		122 717,00	105 555,52	0,00	0,00	17 161,48
66	Charges financières	800,00	799,88	0,00	0,00	0,12
67	Charges exceptionnelles	42 807,21	2 050,48	0,00	0,00	40 756,73
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	1 500,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		167 824,21	108 405,88	0,00	0,00	59 418,33
023	Virement à la section d'investissement (2)	26 903,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	5 194,00	5 194,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		32 097,00	5 194,00			26 903,00
TOTAL		199 921,21	113 599,88	0,00	0,00	86 321,33
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 300,00	1 300,91	0,00	0,00	-0,91
73	Impôts et taxes	113 163,00	114 367,00	0,00	0,00	-1 204,00
74	Dotations et participations	36 881,00	37 834,12	0,00	0,00	-953,12
75	Autres produits de gestion courante	6 051,00	6 060,15	0,00	0,00	-9,15
Total des recettes de gestion courante		157 395,00	159 562,18	0,00	0,00	-2 167,18
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 949,33	0,00	0,00	-5 949,33
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		157 395,00	165 511,51	0,00	0,00	-8 116,51
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		157 395,00	165 511,51	0,00	0,00	-8 116,51
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 42 526,21				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 239,00	2 738,88	0,00	10 500,12
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	19 000,00	14 365,15	0,00	4 634,85
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	32 239,00	17 104,03	0,00	15 134,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 634,00	14 132,52	0,00	501,48
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	14 634,00	14 132,52	0,00	501,48
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	46 873,00	31 236,55	0,00	15 636,45
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	26 586,81	26 586,81		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	26 586,81	26 586,81		0,00
	TOTAL	73 459,81	57 823,36	0,00	15 636,45
	Pour information	(2) 55 006,02			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 276,00	0,00	0,00	1 276,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 276,00	0,00	0,00	1 276,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	13 000,00	18 250,58	0,00	-5 250,58
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	55 006,02	55 006,02	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	68 506,02	73 256,60	0,00	-4 750,58
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	69 782,02	73 256,60	0,00	-3 474,58
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	26 903,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	5 194,00	5 194,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	26 586,81	26 586,81		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	58 683,81	31 780,81		26 903,00
	TOTAL	128 465,83	105 037,41	0,00	23 428,42
	Pour information	(2) 0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

En l'absence de question, M. le Maire propose à M. Bruno DUBOT de procéder au vote. M. le maire quitte la salle du conseil. Bruno DUBOT procède au vote du compte administratif 2021.

Celui-ci est adopté à l'unanimité

Délibération 2 : Vote du Compte de Gestion 2021

M. le Maire présente le compte de gestion de l'année 2021. Sauf sur la forme, ce compte est identique en recettes et en dépenses au compte administratif. M. le Maire demande son approbation.

A l'unanimité le compte de gestion est adopté et quitus est donné à la trésorière.

Délibération 3 : Affectation des résultats

28/03/2022	Délibération d'Affectation du Résultat	1 / 1
------------	---	-------

Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	55 006,02
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	42 526,21

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	47 214,05
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	51 911,63

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	7 791,97
---	----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	7 791,97
--	----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	86 645,87
--	-----------

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de voter la délibération d'affectation des résultats 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 4 : Vote des taux d'imposition 2022

M. le Maire propose d'augmenter de deux points la taxe foncière propriétés bâties ; elle passerait de 42,41% à 44,41%, soit une hausse de 4,7%.

Pourquoi une telle augmentation ?

La Dotation Générale de Fonctionnement baisse. Normalement, elle aurait dû augmenter en raison de l'accroissement de la population, mais dix foyers ont refusé de se faire recenser.

Plusieurs dépenses explosent (Cosec, SIVOS), et la commune doit faire face à une dépense imprévue de plus de 14 000€ représentant une annulation de taxe d'aménagement. Le produit d'impôt escompté ne compense pas cette perte.

Les investissements programmés en 2022 vont épuiser les réserves de l'exercice 2021.

L'évolution des taux sera la suivante :

	Anciens taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière propriétés bâties	42.41	44.41
Taxe foncière non bâti	41.29	41.29

Après discussions, le nouveau taux de la taxe foncière propriétés bâties est adoptée par 7 voix pour et 3 contre. Ces taux restent toujours inférieurs à la moyenne départementale. Mais compte tenu de la revalorisation des valeurs cadastrales décidées par l'Etat la hausse globale des impôts sera légèrement inférieure à 10% (cela ne concerne que la part communale).

Délibération 5 : Vote du Budget Primitif 2022

M. le Maire propose de voter le budget 2022 chapitre par chapitre.

Chaque chapitre est examiné et voté à l'unanimité.

La synthèse du budget se présente ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011 - charges à caractères générales	41 352.75	Chapitre 002 - résultat d'exploitation reporté	86 645.87
Chapitre 012 - charges de personnel	35 455.00	Chapitre 013 - atténuation des charges	217.00
Chapitre 022 - dépenses imprévues	1 500.00	Chapitre 70 - produits de services	1 600.00
Chapitre 023 - virement à la section d'investissement	93 197.24	Chapitre 73 - impôts et taxes	121 877.00
Chapitre 042 - opérations d'ordre	5 880.20	Chapitre 74 - dotations et participations	36 964.00
Chapitre 65 - autres charges de gestion courantes	62 369.00	Chapitre 75 - autres produits de gestion courante	6 150.00
Chapitre 66 - charges financières	626.47		
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	13 073.21		
TOTAL	253 453.87	TOTAL	253 453.87

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 001 – solde d'exécution reporté	7 791.97	Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement	93 197.24
Chapitre 041 – opérations patrimoniales	19 518.46	Chapitre 040 – opérations d'ordre	5 880.20
Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves	14 449.12	Chapitre 041 – opérations patrimoniales	19 518.46
Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées	13 319.11	Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves	5 500.00
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles	10 356.00	Chapitre 104 – excédents de fonctionnement capitalisés	7 791.97
Chapitre 204 – subventions d'équipement versées	33 417.00	Chapitre 13 – subventions d'investissement	6 749.00
Chapitre 21 – immobilisations corporelles	40 285.21	Chapitre 16 – dépôts et cautionnement reçues	500.00
TOTAL	139 136.87	TOTAL	139 136.87

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 253 453.87 euros

Recettes : 253 453.87 euros

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 139 136.87 euros

Recettes : 139 136.87 euros

La budget primitif 2022 est adoptée à l'unanimité.

Délibération 6 : Mise en jeu du droit de préemption urbain sur la parcelle B 479 vendue au prix de 35 700€

Après un entretien avec la famille HENRY, propriétaire de la parcelle voisine, la délibération est retirée de l'ordre du jour.

Délibération 7 : Autorisation donnée au maire de contracter, le cas échéant, un prêt auprès du Crédit Agricole destiné à financer l'achat d'un terrain et de signer tous les documents y afférents

Cette délibération est liée à la précédente ; elle est donc retirée de l'ordre du jour.

Délibération 8 : Demandes de subventions au profit des associations (Nageurs de Pacy et des environs, Avant'Age Solidaire de Pacy, Amis des Monuments et Sites de l'Eure, Préhandys 276)

Le budget de la commune est limité dans ce domaine. Seule la demande des Amis des Monuments et Sites de L'Eure est retenue, soit 36€.

Cette délibération est adoptée par neuf (9) voix pour et une (1) abstention.

Délibération 9 : Demande de subvention au profit de l'Ecole Jeanne d'Arc de Pacy

Quatre enfants de la commune sont scolarisés dans cette école privée. Ce choix des parents n'est pas motivé par des raisons professionnelles ou par un manque de place dans l'école de Boisset les Prévanches.

La commune d'ailleurs, pour deux enfants scolarisés quelques jours en 2022 dans l'école de Boisset paiera la totalité de leurs frais de scolarité.

Face à cette situation, le conseil municipal par neuf (9) voix et une (1) abstention rejette cette demande de subvention.

Délibération 10 : Acquisition d'une parcelle de terrain chemin du Beau Soleil au prix de 4,54€ le m²

Pour permettre à la commune de délivrer des autorisations d'urbanisme dans ce secteur, il est nécessaire de renforcer les moyens de lutte contre l'incendie. Le choix s'est porté sur l'installation d'une réserve à incendie sur un terrain inoccupé. La pose d'un poteau incendie n'a pas été retenue, car la pression d'eau en amont est insuffisante.

Comme les cessions gratuites de parcelles ne sont plus autorisées, il y a lieu de fixer un prix de cession, même faible soit $68\text{m}^2 \times 4,54\text{€} = 308,72\text{€}$ arrondi à 310€.

Par neuf (9) voix pour et une (1) abstention le conseil municipal autorise M. le Maire à acquérir cette parcelle au prix indiqué et à signer tous les documents concernant la vente.

Délibération 11 : Renouvellement de la convention SNA pour la mise à disposition d'une benne à déchets verts

M. le Maire informe le conseil qu'il faut renouveler ladite convention. En effet, celle-ci ne peut être reconduite tacitement.

A l'unanimité le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention.

Délibération 12 : Autorisation donnée au maire de vendre les barrières de la mare et fixation du prix de vente

Le prix proposé est de 2,20€ le mètre linéaire pour les barrières en sapin (20 mètres) et 5€ le mètre linéaire pour les barrières en chêne (7,50 mètres).

A l'unanimité le conseil municipal autorise M. le Maire à vendre les barrières au prix annoncé.

Délibération 13 : Travaux de la toiture mairie et isolation de 1^{er} étage : autorisation donnée au maire de signer les devis des entreprises soumissionnaires, et de présenter une demande de subvention auprès de SNA

Les entreprises Artiboisservices et Allain SARL ont présenté les meilleures propositions pour un total de 19 608,85€.

M. le Maire demande l'autorisation de signer les devis et de solliciter une subvention auprès de SNA d'un montant de 4 627,34€. Le solde sera financé par autofinancement sur les fonds propres communaux dans le cadre du budget primitif 2022. Cette dépense figure dans le budget voté le 2 avril 2022.

Après débats, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord au lancement des travaux et autorise M. le Maire à signer tous documents y afférents.

Délibération 14 : Mise en place de l'entretien professionnel

L'entretien professionnel d'évaluation nécessite pour sa mise en place une délibération du conseil municipal fixant les critères d'évaluation. M. le Maire propose d'utiliser les modèles élaborés par le Centre de Gestion avec l'ensemble des organisations syndicales.

A l'unanimité cette proposition est retenue par le conseil municipal.

Délibération 15 : Autorisation donnée au maire de recouvrer par tous les moyens de droits une créance auprès d'un locataire

Une canalisation a été bouchée dans l'appartement loué par la mairie ; après intervention d'un plombier l'obstruction s'est étendue à l'ensemble du réseau. La mairie a engagé des travaux pour le débouchage des canalisations. La locataire ne veut pas admettre sa responsabilité.

A l'unanimité M. le Maire est autorisé à émettre deux titres de recettes, l'un de 776,05€ représentant les frais de débouchage de canalisation et l'autre de 109€ correspondant à 50% des frais de vidange.

Questions diverses

Consultation du conseil municipal sur la réduction du temps d'éclairage public

M. Bruno DUBOT propose de réduire les plages d'éclairage public afin de générer des économies en énergie (ce poste représente une dépense de plus de 6 000€ annuel).

Les débats engagés révèlent le souci des conseillers municipaux de maîtriser cette dépense. Mais, il n'y a pas unanimité sur les mesures concrètes à prendre.

M. Bruno DUBOT va approfondir le sujet et reviendra s'exprimer devant le conseil.

Organisation de la course aux œufs

Nathalie CORNU et Alain MARTY se chargent de l'organisation aidés par M. le Maire et Laureen REBUT.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire décide de clore la présente séance à 12h00.

Le Maire,

M. Michel PATEZ

